

COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

ARRETE DU MAIRE

RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de la société SAS Thierry Bled-SEV Energie située au 7 rue René Cassin 62230 OUTREAU d'effectuer un chantier itinérant pour des travaux d'enlèvement de poteaux bétons,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la circulation routière lors de la réalisation de ces travaux,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La circulation routière subira des restrictions rue de Berck à Conchil-le-Temple le lundi 19 janvier 2026 de 8h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : Ces restrictions consisteront en :

- Circulation en demi-chaussée alternée manuellement
- Interdiction de stationner et de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds
- Vitesse limitée à 30 km/h

ARTICLE 3 : La société SAS Thierry Bled-SEV Energie sera chargée de l'application de ces restrictions de circulation et de la pose des panneaux routiers réglementaires pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, à la Maison Départementale Infrastructure du Montreuillois, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, à la société SAS Thierry Bled-SEV Energie, à l'Officier du Ministère Public, au service transport de la CA2BM et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 16 janvier 2026

Le Maire,

Daniel DUBOIS

